

# L'arc boutant

Une publication de la Fnogec  
au service des responsables des établissements catholiques d'enseignement

Juin 2017 - N°572



## DOSSIER SPÉCIAL IMMOBILIER

5

- Nouvelle instruction ministérielle: Renforcement des mesures de sécurité dans les établissements scolaires
- Journée Immobilier 2017 : La maîtrise des projets immobiliers au cœur des échanges
- Immobilier scolaire : comment la Fnogec accompagne-t-elle les Ogec ?
- Interview : Alain Laflorentie au micro de la Fnogec
- La Banque Postale et Poste Immo au service d'une approche globale de vos besoins immobiliers

## ACTUALITÉS

2

- CEPNL : la première branche de l'Enseignement privé
- Découvrez le « best of » des JN17 en exclusivité
- Arc boutant: (ré)abonnez-vous en ligne!

## SERVICE CIVIQUE

12

- Une page se ferme sur l'année scolaire 2016-2017, une nouvelle campagne s'éveille...

## ÉCONOMIE-GESTION

3

- L'Agrec, une association qui gère 30 restaurants scolaires

## TABLEAU DE BORD

16

- Chiffres-clés et agenda
- Prière d'action de grâce de fin d'année
- Abonnement à l'Arc boutant : souscription en ligne



Retrouvez-nous sur YouTube (<http://bit.ly/2pHaSH1>), LinkedIn (<http://bit.ly/2pN8cPR>) et SoundCloud (<http://bit.ly/2s9tZc0>).

## CEPNL : la première branche de l'Enseignement privé

*La Confédération de l'Enseignement privé non lucratif s'affirme aujourd'hui comme étant le premier acteur associatif de l'Enseignement privé. La nouvelle convention collective de l'Enseignement privé non lucratif (EPNL) est entrée en application le 12 avril 2017. Au même moment, avec ses 89 822 salariés, la CEPNL confirme sa légitimité en prenant la 29<sup>e</sup> place des branches professionnelles : une dynamique de branche qui conforte le dialogue social dans le secteur.*



© CCO Domaine public/VisualHunt



© CCO Domaine public/VisualHunt



© CC BY-SA/VisualHunt

L'enseignement privé non lucratif est désormais la 29<sup>e</sup> branche professionnelle représentative et la première pour l'Enseignement privé, comme l'indiquent les résultats de l'audience patronale présentés le 26 avril par le Haut conseil du dialogue social (HCDS). Le HCDS a enregistré pour la CEPNL, 4 448 établissements et 89 822 salariés. La CEPNL se situe ainsi à la 29<sup>e</sup> place parmi plus de 350 conventions collectives. Ce résultat représente une fierté pour la CEPNL qui a longuement réfléchi et travaillé sur le projet d'une convention collective unique pour l'Enseignement privé non lucratif (de la maternelle au supérieur). Signée le 12 juillet 2016 par les trois fédérations employeur qui composent la CEPNL

et par quatre organisations syndicales, la nouvelle convention collective de l'EPNL est entrée en vigueur le 12 avril 2017.

Michel Quesnot, président de la CEPNL, s'est félicité de ce succès : « Nous sommes fiers d'avoir mené ce regroupement de conventions collectives pour créer une importante branche professionnelle française, celle de l'enseignement privé non lucratif, comme les chiffres du HCDS le montrent. Cette place majeure dans l'enseignement consacre notre représentativité et la réussite de la fusion. Nous nous lançons maintenant dans l'important travail d'interprétation et de négociation qui nous attend et qui nous permettra de conforter le dialogue social ».

*CEPNL, secrétariat technique et administratif*

### Rappel de ce qu'est la CEPNL

- Le rapprochement de trois fédérations employeur (AEUIC, Fesic et Fnogec) qui réunissent neuf conventions collectives et une dizaine d'accords thématiques (temps de travail, formation professionnelle continue, prévoyance, santé, retraite complémentaire etc.);
- près de 90 000 salariés, auxquels s'ajoutent 130 000 agents publics gérés par les établissements;
- plus de 4 500 associations de gestion d'établissements scolaires (Ogec), 25 grandes écoles

d'ingénieurs et de management et 5 universités et instituts catholiques.

Le regroupement des neuf conventions collectives en une seule répond à la volonté de l'État de restructurer les branches professionnelles. Cette nouvelle convention collective (CEPNL) est un texte de substitution : son application au 12 avril n'a pas entraîné de changement pour les salariés concernés puisque le texte de chaque convention collective préexistante se trouve intégralement incorporé à celui de la nouvelle convention.

## Arc boutant : (ré)abonnez-vous en ligne !



La fin de l'année scolaire arrive à grands pas et avec elle, celle de votre abonnement à l'*Arc boutant*.

Cette édition du mois de juin clôt en effet la série des 10 numéros que vous avez reçus tout au long de l'année et qui ont rythmé la vie de notre réseau. Si vous souhaitez rester informé(e) sur les actualités de la Fnogec et découvrir les dossiers spéciaux qui feront

le zoom sur des enjeux clés pour nos territoires, pensez à vous (ré)abonner ! Vous pouvez dorénavant souscrire à l'*Arc boutant* en ligne et régler directement le montant de votre abonnement par carte bancaire (via PayPal).

Afin de ne pas prendre le risque de passer à côté d'un numéro, nous vous invitons à vous connecter au plus vite au formulaire d'abonnement et de **paiement en ligne**<sup>1</sup>.

Pour toute question, aide ou conseil sur votre abonnement, n'hésitez pas à contacter GwenBully: [g-bully@fnogec.org](mailto:g-bully@fnogec.org) - 01 53 73 74 25

## Découvrez le « best of » des JN17 en exclusivité

Scannez et découvrez !



Votre mission si vous l'acceptez : décoder le code ! Si vous avez la curiosité de découvrir ce qui se cache derrière ce QR Code, il vous suffit de le lire avec des yeux numériques. Pour ce faire, téléchargez sur votre smartphone une application qui vous permettra de le déchiffrer.

### ■ Comment faire ?

1. Rendez-vous sur Google Play ou sur l'App Store ;
2. Téléchargez un lecteur de QR Code (il existe beaucoup d'applications gratuites comme QR Code, Unitag, QR Code Reader, Scanner de code QR, etc.) ;
3. Scannez le QR Code Fnogec ci-contre ;
4. Découvrez en avant-première le « best of » des JN17 !

1. <https://form.jotforme.com/71284553571358>

## ÉCONOMIE – GESTION

### L'Agrec, une association qui gère 30 restaurants scolaires

*L'Association de gestion des restaurants de l'Enseignement catholique (AGREC) est une association à but non lucratif qui gère les restaurants scolaires de 30 établissements du diocèse d'Amiens.*

#### ■ L'Agrec en quelques chiffres-clés

- 2 cuisines centrales à Dury-lès-Amiens et à Abbeville ;
- 2 sites de fabrication et de restauration sur place à Amiens ;
- 30 établissements adhérents ;
- 59 salariés répartis sur 14 sites ;
- 890 000 repas produits annuellement ;
- 3,2 millions d'euros de budget annuel.

#### ■ Comment fonctionne l'Agrec ?

L'Agrec fonctionne comme une société de restauration mais avec une différence essentielle : **elle est à but non-lucratif, ce qui garantit des coûts de production modestes dont profitent les petites**

écoles autant que les gros établissements, avec redistribution des bénéfices aux adhérents en fin d'exercice. L'Agrec fonctionne également comme un Ogec avec un président, un trésorier, un secrétaire. Tous les Ogec adhérents sont membres de droit de l'Agrec. Le conseil d'administration, composé de tous les membres de droit, valide tous les projets de l'association. Une assemblée générale est par ailleurs convoquée tous les ans en octobre pour valider les comptes de l'association.

Les cuisines centrales d'Abbeville et de Dury livrent en liaison froide 26 établissements (écoles, collèges et lycées). Ces établissements sont livrés le matin même ou la veille, après midi. Les sites de fabrication des lycées La Providence et



Cuisine centrale de Dury-lès-Amiens.

Saint-Riquier à Amiens fabriquent sur place 1 500 repas chacun qui sont distribués sur place. Le personnel administratif de l'association réalise la comptabilité, la paye et les appels d'offres pour le choix des fournisseurs; chaque site de fabrication est ensuite autonome pour ses commandes à partir du référencement de l'association. L'Agrec peut également aider à l'acquisition ou au remplacement de matériel, voire financer la réhabilitation des cuisines de ses adhérents.

### ■ Principe d'entraide et de solidarité

C'est un principe fort de l'association. Les élèves des petites écoles sont les futurs élèves des grands établissements, il faut donc aider les petites écoles à vivre. En premier lieu, la mutualisation des moyens (personnel, achats, contrats de maintenance, nettoyage de hotte, etc.) obtenue grâce à la production de 890 000 repas par an permet de baisser les coûts de production de tous les établissements. En second lieu, **les frais de structure et les frais de transport ne sont pas refacturés aux établissements distribuant moins de 7 500 repas par an.**

« Dans le souci de préserver le goût et les valeurs nutritives pour chaque élève, l'Agrec est une formidable association soucieuse de la qualité mais surtout, elle permet aux établissements catholiques de la Somme qui font appel à leur service, de vivre vraiment la solidarité. »

Alexandre Willeretz, directeur de l'école Saint-Jacques à Amiens

### ■ Des coûts de production modestes

La participation de chaque établissement est fixée sur la base des coûts réels engagés par l'Agrec. En 2015-2016, les coûts de fabrication d'un repas étaient en moyenne de 1,90 € en liaison froide et 2,40 € en restauration sur place. À cela s'ajoutent les frais de transport, les frais de siège et les coûts

sur site (personnel de service, investissement matériel, entretien et maintenance). En 2015-2016, la participation totale demandée aux établissements était comprise entre 1,96 € et 4,05 € par repas, en fonction des établissements.

### ■ De la qualité

Les circuits courts et la qualité des produits sont au cœur de la problématique. Tous les plats sont cuisinés de manière traditionnelle. De nombreux marqueurs « qualité » sont privilégiés : des produits bio sont proposés toutes les semaines, les fruits et légumes sont de saison, le bœuf et le porc sont labellisés et d'origine française, la volaille est fraîche et produite par des éleveurs de la coopérative française Terrena (Poitou-Charentes et Pays de la Loire), les poissons proviennent de pêcheries certifiées MSC<sup>1</sup>, etc.

Cédric Chalmandrier, directeur de l'Agrec

1. MSC : Marine Stewardship Council, la certification du MSC donne l'opportunité aux pêcheries de prouver la durabilité de leur activité.

### Cette initiative vous intéresse ?



L'Agrec recherche de nouveaux adhérents. Leurs cuisines centrales peuvent livrer un établissement situé à moins de 200 kilomètres. L'Agrec est également capable de reprendre votre restaurant en fabrication traditionnelle sur place. Leur modèle économique est facilement transposable partout en France. N'hésitez pas à les contacter.

Cédric Chalmandrier, directeur

43, rue Laurendeau – 80000 Amiens – 03 60 12 33 41 ou 06 83 70 30 31 – [directeur@agrec.net](mailto:directeur@agrec.net)

## NOUVELLE INSTRUCTION MINISTÉRIELLE : Renforcement des mesures de sécurité dans les établissements scolaires

Une instruction du 12 avril 2017 (publiée au BO du 13 avril), signée par la ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem et le ministre de l'Intérieur Mathias Fekl, fusionne trois anciennes circulaires portant sur l'anticipation des attaques terroristes dans l'enceinte, ou à proximité, des établissements scolaires.



Le plan de sécurité des écoles, des collèges et des lycées, disponible en PDF<sup>1</sup>.

Cette instruction rassemble donc en un seul texte toutes les dispositions antérieures concernant la menace terroriste en milieu scolaire, en la distinguant des protocoles liés aux risques majeurs (circulaire du 25 novembre 2015 relative aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015, l'instruction du 22 décembre 2015 relative à la protection des espaces scolaires, l'instruction du 29 juillet 2016 relative aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée scolaire 2016).

Seule la circulaire du 25 novembre 2015 relative au Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) reste en vigueur dans le champ des accidents majeurs d'origine naturelle ou technologique. D'ailleurs, cette instruction est

l'occasion de rappeler la nécessité de distinguer les « risques majeurs » d'origine naturelle ou accidentelle (inondations, tempête, accidents technologiques, etc.) qui fait principalement intervenir les services d'incendie et de secours (appel au 18), de la menace terroriste dont l'origine est un acte intentionnel et qui requiert d'abord l'intervention des forces de l'ordre (appel au 17).

### ■ Rien de nouveau mais des points d'amélioration à connaître

Cette instruction vise à uniformiser les procédures de l'école primaire au lycée ainsi qu'à mieux formaliser la coopération entre établissements, élus locaux et responsables locaux des forces de l'ordre. Il s'agit de construire une culture de la sécurité scolaire largement partagée par tous les acteurs au sein de l'établissement et hors ses murs.

1. [www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html](http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html)



© CC BY-NC-ND Stavos/VisualHunt.com

Elle précise à nouveau la chaîne des responsabilités académiques concernant la vérification et la coordination des Plans particuliers de mise en sûreté (PPMS). Chaque année, et « de façon systématique », les chefs d'établissement doivent présenter aux enseignants ainsi qu'aux parents d'élèves le PPMS intrusion attentat qui doit intégrer le volet périscolaire. Les services départementaux de l'Éducation nationale doivent recueillir les Plans particuliers de mise en sécurité (PPMS) de chaque établissement et dans la mesure du possible, les plans de leurs bâtiments et ceux de l'enceinte scolaire, ceci afin qu'ils puissent être mis à disposition des forces de l'ordre.

#### ■ En savoir plus sur le PPMS

Au moins un exercice « attentat-intrusion », dont l'organisation est décrite en annexe de l'instruction, doit être organisé chaque année dans les établissements scolaires « sans mise en scène

exagérément réaliste » et sans arme factice. Il sert à « valider », « corriger » ou « préciser » les orientations générales inscrites au PPMS, et aide les élèves ainsi que le personnel à appréhender leur environnement en situation de crise (reconnaître l'alarme et la fin de l'alerte, identifier les lieux de confinement possibles, repérer les objets permettant de se barricader en attendant l'arrivée des forces de l'ordre, etc.). « Une attention particulière » doit être portée dans ce cadre aux élèves handicapés.

L'instruction propose en annexe plusieurs fiches pratiques très utiles pour la mise en œuvre des PPMS :

- **Annexe 1 :** Mettre à jour le PPMS attentat-intrusion – **Guide à destination des directeurs d'école et des chefs d'établissements**<sup>1</sup> ;
- **Annexe 2 :** Fiche pratique à destination des directeurs d'école et des chefs d'établissements – **Organiser un exercice « attentat-intrusion »**<sup>2</sup> ;
- **Annexe 3 :** Fiche pratique à destination des directeurs d'école et des chefs d'établissements – **L'alarme « attentat-intrusion » en 8 points**<sup>3</sup> ;
- **Annexe 4 :** **Fiche pratique à destination des directeurs d'école et des chefs d'établissements**<sup>4</sup>.

Le Secrétariat général de l'Enseignement catholique (Sgec) a été associé à la rédaction de ce texte et ses dispositions concernent l'ensemble des établissements privés sous contrat.

*Sophie Pouverreau,  
juriste du pôle Économie-gestion de la Fnogec*

## JOURNÉE IMMOBILIER 2017

### La maîtrise des projets immobiliers au cœur des échanges

*Le 19 mai, 80 référents immobiliers du réseau ont participé à la 3<sup>e</sup> édition de la « Journée immobilier » co-organisée par l'Union Saint-Pierre et la Fnogec. Dédiée aux enjeux immobiliers des Ogec, cette journée était placée sous le thème « Projet immobilier : de l'analyse du besoin à l'inauguration ».*

L'extension, la réhabilitation, les rénovations ou encore la construction de bâtiments scolaires font partie de la vie d'un établissement et leur réalisation est souvent compliquée pour les Ogec. Bien analyser les besoins présents et futurs, et mobiliser les acteurs (Ogec, chef d'établissement, équipe éducative, propriétaire, tutelle diocésaine ou congréganiste) dans une totale concertation et collaboration, tels sont les points de départ incontournables de tout projet immobilier, rappelés en préambule de cette journée par Alain Laflorentie (administrateur de la Fnogec et président du Groupe technique locaux scolaires de la Fnogec).

Après un bref retour sur les actualités en matière d'immobilier scolaire (accessibilité, isolation thermique, qualité de l'air intérieur), la journée s'est articulée autour de deux temps forts :

- maîtriser la gouvernance d'un projet immobilier ;
- présenter les cadres juridiques des investissements immobiliers.

#### ■ Être vigilant pour bien amorcer un projet immobilier

La matinée a ainsi été consacrée aux principaux points pour mener un projet immobilier. Elle a donné lieu à de nombreux échanges techniques entre les responsables immobiliers membres du

1. [http://cache.media.education.gouv.fr/file/15/70/3/ensel450\\_annexe1\\_751703.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/15/70/3/ensel450_annexe1_751703.pdf)

2. [http://cache.media.education.gouv.fr/file/15/70/5/ensel450\\_annexe2\\_751705.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/15/70/5/ensel450_annexe2_751705.pdf)

3. [http://cache.media.education.gouv.fr/file/15/70/7/ensel450\\_annexe3\\_751707.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/15/70/7/ensel450_annexe3_751707.pdf)

4. [http://cache.media.education.gouv.fr/file/15/70/9/ensel450\\_annexe4\\_751709.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/15/70/9/ensel450_annexe4_751709.pdf)

GTLS et les participants sur les points clés de la conduite de projet, à savoir :

- les enjeux et les rôles relatifs au foncier ;
- la définition des besoins dans le programme immobilier ;
- la définition des surfaces ;
- le ratio de coût de construction ;
- le prévisionnel des dépenses d'une opération immobilière ;
- la notion conventionnelle de l'équivalent loyer ;
- le pilotage des opérations.

Ces interventions furent l'occasion de préciser que le préalable à une opération de construction ou de réhabilitation est la maîtrise du foncier (droit à construire, valeur marchande du foncier liée au plan local d'urbanisme (PLU), rôle du propriétaire et de l'utilisateur), et la rédaction d'un cahier des charges précis pour éviter tout écart financier ou toute livraison de bâtiment ne répondant pas aux besoins de l'établissement.

### ■ **Parler le même langage pour éviter les mauvaises surprises**

Il est indispensable de définir le plus précisément possible la commande et de s'entourer de personnes compétentes dès la définition du programme. Ainsi, architecte (différent du maître d'œuvre qui pourrait être choisi ultérieurement), programmiste<sup>1</sup>, référent immobilier territorial de l'Enseignement catholique, etc. permettront une expression professionnalisée des besoins et accompagneront l'Ogec maître d'ouvrage dans son projet.

Tout projet immobilier nécessite une définition des besoins en matière d'activité. Elle peut se décomposer en trois points :

- **le programme des besoins** qui décrit l'activité existante le cas échéant, l'activité projetée de la façon la plus détaillée possible, l'opportunité du projet ;
- **le programme fonctionnel** qui permet de faire un état des espaces existants (terrains, bâtiments, etc.) et des fonctionnalités souhaitées, de fixer le calendrier ou encore les aspects financiers ;
- **le programme technique** qui vise à décrire les performances et les orientations techniques attendues, les matériels interdits (économies d'énergie, contraintes acoustiques, celles liées à la qualité de l'air intérieur ou au développement durable) ou toute autre contrainte technique.

Dans cette phase de détermination du programme, une attention toute particulière doit être portée aux surfaces et aux coûts de référence. Ainsi, alors que l'utilisateur raisonne en surface utile nette (hors circulations horizontales et verticales, locaux techniques, épaisseur de mur, etc.), le maître d'œuvre s'exprime en surface



© CC BY-SA Loozboy/VisualHunt.com

administrative et fiscale à savoir la surface plancher. Or, entre ces deux surfaces de référence, il peut y avoir une différence de 15 à 25 %, d'où l'impérative nécessité de qualifier la surface dans la commande.

**Pour en savoir plus :** retrouvez **la fiche pratique « Définition des surfaces »**<sup>2</sup> sur le site de la Fnogec.

Il en est de même pour le budget prévisionnel du projet qui est évalué en montant tous travaux confondus (TDC) et non en montant hors taxe (HT) ou toutes taxes comprises (TTC). Le coût TDC ne doit pas être communiqué au maître d'œuvre. Il tient compte notamment des provisions pour aléas, des études complémentaires, des assurances (dommage ouvrage, tous risques chantier, etc.), des indemnisations en cas de concours, etc.

### ■ **Relation propriétaire-occupant : clé de voûte d'un projet**

Lors de cette matinée, il a été souligné qu'aucun projet immobilier ne peut être mené à bien sans concertation entre propriétaire et gestionnaire. La convention d'occupation des locaux détermine les droits et les obligations de chacun.

Il a également été rappelé que dans le cadre de la mise en place d'un loyer, sa fixation doit se faire en toute transparence entre le propriétaire foncier et l'Ogec, tous deux organismes à but non lucratif. Ce besoin de transparence entre les parties est d'autant plus nécessaire si l'utilisateur des locaux, en l'occurrence l'Ogec, se substitue au propriétaire dans la réalisation et le financement de certains travaux. Les intervenants préconisent d'ailleurs une réunion annuelle pour faire le bilan de ce qui a été provisionné et réalisé. Ils rappellent également les composantes du loyer : dotations annuelles aux amortissements, provisions pour gros entretien (PGE), charges financières, frais de gestion et taxe foncière.

1. Programmiste : professionnel du cadre bâti spécialisé dans le conseil aux maîtres d'ouvrage. Il l'assiste dans l'analyse de son projet et l'aide à définir ses besoins, à les mettre en adéquation avec les contraintes du projet : fonctionnelles, budgétaires, spatiales, etc. Il rédige le programme de l'opération qui précise l'ensemble des exigences du projet. Il peut accompagner le maître d'ouvrage dans la rédaction des pièces contractuelles du dossier de consultation du maître d'œuvre. Il ne se substitue pas au maître d'ouvrage mais l'éclaire sur les conséquences des choix qui s'offrent à ce dernier.
2. [www.fnogec.org/immobilier/construction-et-renovation-des-batiments/la-definition-des-surfaces/view](http://www.fnogec.org/immobilier/construction-et-renovation-des-batiments/la-definition-des-surfaces/view)

## ■ **Maîtriser les phases d'un projet pour savoir le piloter**

Mais les développements les plus riches de cette matinée ont certainement été ceux sur le pilotage des opérations immobilières avec un rappel des différentes phases du projet, de l'analyse du besoin à la réception des travaux, et pour chacune des phases, les points importants à surveiller comme :

- la constitution de l'équipe de pilotage ;
- la mise en concurrence pour la consultation du maître d'œuvre ;
- la nécessité de formaliser par courrier chaque phase en mettant une réserve sur ce qui n'a pas été traité ou peu par l'architecte ;
- la posture du maître d'ouvrage notamment lors des réunions de chantier ;
- la rédaction de fiches de « désordres » pour ceux qui auraient été constatés pendant la période de parfait achèvement, soit la première année après la réception.

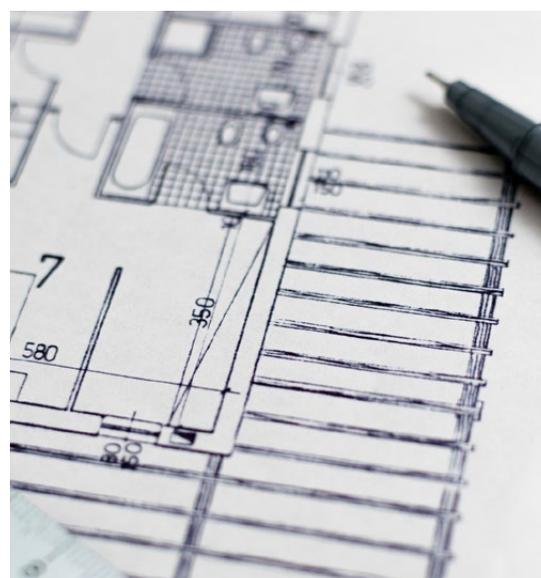
L'après-midi, des échanges autour d'une table ronde ont permis d'aborder les questions juridiques et fiscales à se poser dans le cadre d'un investissement immobilier, ce qui a soulevé de nombreuses questions des participants.

Deux avocats et une fiscaliste ont apporté un éclairage sur les différents baux qu'il est possible de conclure entre un propriétaire et un gestionnaire dans le cadre d'une construction ou d'une grosse réhabilitation, et sur les impacts fiscaux qui en découlent.

## ■ **Identifier les options juridiques et fiscales d'un Ogec « bâtisseur »**

Dans un premier temps, les intervenants ont rappelé les différents cas de figure dans lesquels peut se trouver l'Ogec pour une opération de construction ou de rénovation d'un bâtiment :

- Ogec propriétaire (ce qui est très exceptionnellement le cas, le **Comité national de l'Enseignement catholique préconisant la dissociation de la gestion et de la propriété**<sup>1</sup>) : il peut construire dans le cadre d'un contrat de promotion immobilière ou en direct, avec le concours d'un maître d'œuvre ;
- le terrain appartient à une association propriétaire ou très exceptionnellement à une SCI : la responsabilité et la charge financière des travaux de rénovation d'un bâtiment existant dépendent de la convention immobilière conclue entre l'Ogec et l'association propriétaire (bail commercial, prêt à usage (commodat), mise à disposition gracieuse, etc.). Dans le cadre d'un projet de construction sur terrain d'autrui, il sera possible de conclure un bail emphytéotique ou un bail à construction (baux



© NCR/Pixabay.com

de longue durée (18 à 99 ans) qui permettent au preneur, l'Ogec, d'avoir des droits réels immobiliers étendus.

Les différentes options envisageables pour l'Ogec dans le cadre d'un projet immobilier avaient été traitées lors de **la journée Immobilier du 23 mars 2016**<sup>2</sup>. De l'option choisie découle une fiscalité particulière : TVA et droits de mutation ou droits d'enregistrement dans le cadre de l'acquisition d'un bien, TVA de 20 % sur les travaux, taxe foncière, taxe d'habitation, contribution sur les revenus locatifs, taxe de publicité foncière, etc.

**Il est rappelé que les constructions réalisées pour des associations gérant des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État ou pour les associations propriétaires de l'Enseignement catholique sont exonérées du paiement de la taxe d'aménagement et de la taxe d'archéologie.**

## ■ **Pour en savoir plus sur la fiscalité immobilière**<sup>3</sup>

Dans un second temps, après un bref complément d'information sur les étapes clés d'une opération de construction — obligation de souscrire une assurance dommage-ouvrage, recours à une assistance à la maîtrise d'ouvrage ou à la maîtrise d'ouvrage déléguée en fonction de la nature et de l'importance du projet, conditions d'une livraison ou d'une réception réussie, exemples concrets de mise en œuvre des garanties (parfait achèvement, décennale) —, un focus a été apporté sur les obligations déclaratives fiscales et sur le régime de la TVA sur les travaux.

Cette journée particulièrement dense a été conclue par Jean-Pierre Dufour, président de l'Union Saint-Pierre, qui a souligné qu'un projet immobilier n'est pas l'affaire d'une seule personne mais d'une équipe, avec un projet éducatif à la base.

1. [www.fnogec.org/immobilier/politique-immobiliere/preconisations-pour-une-politique-immobiliere-de-l-enseignement-catholique](http://www.fnogec.org/immobilier/politique-immobiliere/preconisations-pour-une-politique-immobiliere-de-l-enseignement-catholique)

2. [www.fnogec.org/communication/temps-forts/journees-immobilier/journee-immobilier-2016](http://www.fnogec.org/communication/temps-forts/journees-immobilier/journee-immobilier-2016)

3. [www.fnogec.org/immobilier/fiscalite-immobiliere](http://www.fnogec.org/immobilier/fiscalite-immobiliere)

## La Fnogec et l'Union Saint-Pierre remercient l'ensemble des intervenants

### Les membres du GTLS :

- Pascale Boyer, responsable du pôle Immobilier à l'Udogec Ille-et-Vilaine ;
- Jacques Dautais, ancien expert-comptable, président d'Ogec venu apporter son témoignage ;
- Samir Ben Attia et Robert Courbin, responsables immobiliers aux Apprentis d'Auteuil ;
- Laurent Danès, chargé de projets immobiliers à la Direction diocésaine du Morbihan.

### Les partenaires :

- Philippe Guay, directeur Stratégie et

développement – Marché des associations, chez In Extenso ;

- Anne Epinat et Christopher Boinet, avocats chez In Extenso ;
- Diane Cartry, fiscaliste chez KPMG.

### Les témoins :

- Alain Camus, président de la fondation Culture et Promotion ;
- Louis-Philippe Kuhne, président de l'Ogec du collège Saint-Didier à Villiers-le-Bel dans le Val-d'Oise.

## Ne passez pas à côté de l'actualité en gestion immobilière

L'actualité en gestion immobilière est actuellement très riche : nous vous invitons à prendre notamment connaissance des dernières informations liées à **la qualité de l'air**<sup>1</sup> et à **l'accessibilité handicapé**<sup>2</sup>. Il est important de consulter régulièrement le **site de la Fnogec**<sup>3</sup> pour connaître toutes les actualités qui vous aideront à maîtriser la gestion de vos établissements scolaires.

Sophie Pouverreau, juriste du pôle Économie-gestion de la Fnogec

## Immobilier scolaire : comment la Fnogec accompagne-t-elle les Ogec ?

*Le patrimoine immobilier de l'Enseignement catholique est depuis de nombreuses années peu ou mal entretenu. Pour que les multiples acteurs de l'Enseignement catholique prennent conscience de cette situation, liée entre autres à une insuffisance de financement devenue critique et entraînant souvent un accueil insatisfaisant pour nos jeunes, la Fnogec a organisé plusieurs réunions et publié des supports pour accompagner les établissements dans la gestion de leur immobilier scolaire.*

Dès 1989, le Comité national de l'Enseignement catholique (Cnec), a adopté une déclaration visant à promouvoir une nouvelle politique immobilière. En 2008, le Cnec définit six orientations constituant le point de départ d'un travail à moyen terme pour améliorer cet immobilier scolaire. Puis en 2012, il publie un texte intitulé « **Les préconisations pour une politique immobilière de l'Enseignement catholique** »<sup>4</sup>.

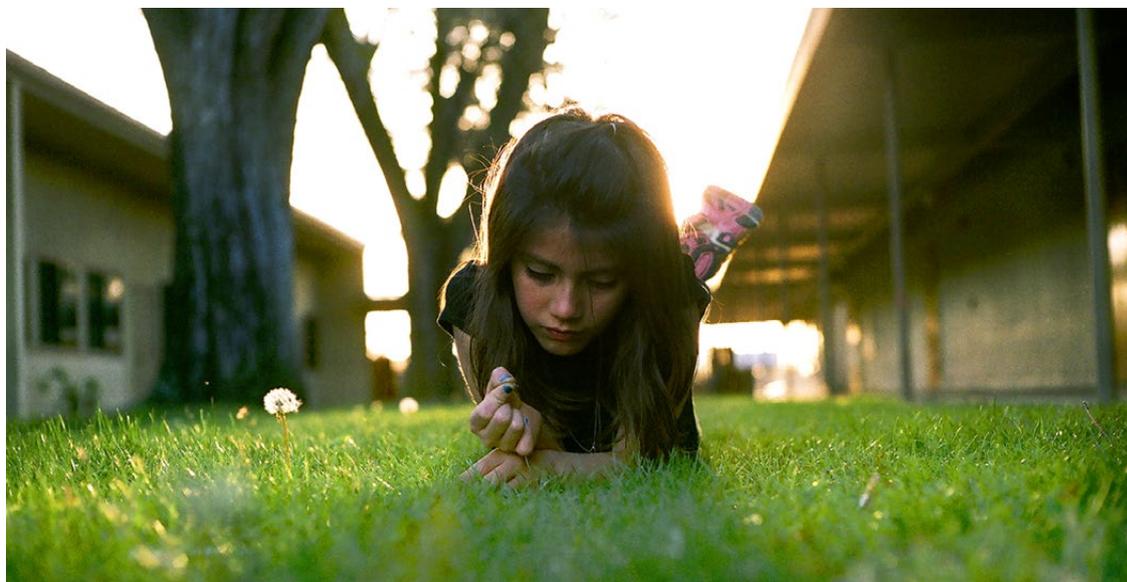
### ■ De la commission immobilière au GTLS

De son côté, notre fédération s'est appuyée sur les éléments définis par le Cnec et la Commission permanente pour mettre en place une cellule de travail appelée « Commission immobilière de la Fnogec ». Cette commission s'est transformée en 2013 en un groupe de travail rebaptisé Groupe technique locaux scolaires (GTLS) et constitué de techniciens proches de nos établissements.

Le but du GTLS est de rassembler, suivant le principe de la subsidiarité, des personnes compétentes en immobilier scolaire et venant de tous horizons : des techniciens « immobilier » des directions diocésaines, des Udogec/Urogec ou de la fondation des Apprentis d'Auteuil, des experts en immobilier (bureau d'études, maître d'œuvre) ou encore des experts-comptables, des juristes, etc. Ce groupe travaille sur toutes les questions liées à l'immobilier scolaire et apporte des informations utiles et nécessaires à l'ensemble de nos établissements. Les fiches techniques issues de ces réflexions communes sont consultables sur le site de la Fnogec : vous trouverez notamment des éléments concernant les moyens à mettre en œuvre lorsque vous êtes confronté(e) à des problèmes liés à l'amiante, au radon, au contrôle de la qualité de l'air ou encore à la mise en accessibilité des établissements. La Fnogec diffuse également des notes d'informations ou publie des articles sur ces sujets au gré des actualités.

1. [www.fnogec.org/immobilier/actualites/la-surveillance-de-la-qualite-de-lair-interieur/view](http://www.fnogec.org/immobilier/actualites/la-surveillance-de-la-qualite-de-lair-interieur/view)
2. [www.fnogec.org/immobilier/actualites/assouplissement-des-regles-daccessibilite-pour-les-erp-neufs](http://www.fnogec.org/immobilier/actualites/assouplissement-des-regles-daccessibilite-pour-les-erp-neufs)  
[www.fnogec.org/immobilier/actualites/le-contenu-du-registre-daccessibilite-est-desormais-connu](http://www.fnogec.org/immobilier/actualites/le-contenu-du-registre-daccessibilite-est-desormais-connu)
3. [www.fnogec.org](http://www.fnogec.org)
4. [www.fnogec.org/immobilier/politique-immobiliere/preconisations-pour-une-politique-immobiliere-de-lenseignement-catholique](http://www.fnogec.org/immobilier/politique-immobiliere/preconisations-pour-une-politique-immobiliere-de-lenseignement-catholique)

**Arc boutant 572**  
Jun 2017



© CC BY-ND ComeApey/Visualhunt

### ■ Une appli web pour une gestion immobilière organisée



En 2017, la Fnogec a mis à la disposition des établissements une application « Immobilier » afin de les accompagner dans la gestion courante de leurs locaux scolaires et de leur patrimoine immobilier.

Cette application numérique permet notamment :

- de disposer d'un état des lieux des locaux scolaires ;
- de suivre la gestion courante du patrimoine bâti et des obligations réglementaires, et plus spécialement de la sécurité et de l'accessibilité ;
- d'être alerté des échéances à venir (échéances du bail, contrôle et vérifications techniques des installations, travaux programmés dans l'Ad'AP, etc.) ;
- d'archiver les documents relatifs à l'immobilier scolaire dans un coffre-fort numérique (plans,

actes notariés, conventions immobilières, avis de la commission de sécurité, Ad'AP, etc.) ;

- d'accéder directement à la documentation de la Fnogec relative à l'immobilier scolaire (actualités du site, fiches pratiques, etc.).

### Consulter la fiche de présentation de cette application <sup>1</sup>.

Toutes les personnes qui constituent le GTLS forment un vivier d'experts qui évolue au cœur de nos établissements catholiques et qui est au fait des problématiques. Ainsi, non seulement elles apportent leurs compétences en matière d'immobilier, mais également leur connaissance du terrain.

Ce groupe est une commission de la Fnogec au service de tous.

*Alain Laflorentie, administrateur de la Fnogec et président du Groupe technique locaux scolaires*

## Interview : Alain Laflorentie au micro de la Fnogec

Dans le cadre de la Journée Immobilier de l'Enseignement catholique, Alain Laflorentie, administrateur de la Fnogec et président du Groupe technique locaux scolaires (GTLS)<sup>4</sup>, s'est prêté au jeu en répondant aux trois questions suivantes :

**1.** Au regard de votre expérience en tant que Président d'Ogec, d'Udogec, d'Urogec et administrateur de la Fnogec, quels sont, selon vous, les deux principaux points à surveiller quand un groupe scolaire doit investir pour rénover ou construire un bâtiment ?

**2.** Pensez-vous que l'accessibilité handicapé est un défi pour nos écoles ? Quelles sont les conséquences pour les Ogec en termes de travaux d'investissement ?

**3.** Construire est une opération complexe. Comment un chef d'établissement et une équipe

de bénévoles peuvent mener à bien un tel projet, notamment au regard des enjeux financiers que cela représente ?

Pour écouter les réponses de notre expert, rendez-vous sur notre plate-forme **Soundcloud** <sup>2</sup>.

Si vous n'avez pas pu participer à cet événement co-organisé par la Fnogec et l'Union Saint-Pierre, vous pourrez retrouver très prochainement toutes les conférences de cette journée sur notre chaîne **YouTube** <sup>3</sup>.



© Jennifer Samplert/Fnogec

1. [www.fnogec.org/espace-digital/appli/immobilier](http://www.fnogec.org/espace-digital/appli/immobilier)

2. <https://soundcloud.com/user-263519242/ji17-alain-laflorentie-au-micro-de-la-fnogec/s-EFp5P>

3. [www.youtube.com/channel/UCFyreXwaczilHcNNR0UprGeA](http://www.youtube.com/channel/UCFyreXwaczilHcNNR0UprGeA)

4. Le GTLS est un groupe de travail qui rassemble des experts en immobilier scolaire pour accompagner nos établissements et répondre à leurs besoins.

### Au service d'une approche globale de vos besoins immobiliers

*Les responsables d'Ogec et les chefs d'établissements sont les premiers acteurs de la gestion du patrimoine immobilier des établissements scolaires. À ce titre, ils s'occupent de l'entretien courant des bâtiments mais aussi des projets d'extension, de rénovation, de mise aux normes et de construction de nouveaux bâtiments.*

**D**ans ce contexte, les Ogec sont demandeurs d'expertises et de compétences pour les aider dans la structuration et la réalisation de leurs projets immobiliers. C'est pourquoi, La Banque Postale<sup>1</sup>, en collaboration avec Poste Immo, propose aux Ogec une approche différenciée pour leur permettre de mener à bien leurs projets. Cet accompagnement global permet notamment, au titre de l'accompagnement de Poste Immo, de déterminer la faisabilité technique des travaux en y intégrant une vision économique et d'en prioriser les étapes en cohérence avec le schéma directeur défini sur le long terme. En parallèle, une étude

est menée par La Banque Postale pour évaluer la capacité financière de l'Ogec et définir les meilleures caractéristiques du financement bancaire (durée, profil d'amortissement, phase de mobilisation corrélée à la période des travaux, nature de la garantie, etc.).

LBP et Poste Immo ont construit cette approche avec la volonté d'apporter une expertise complète et coordonnée pour répondre aux besoins des gestionnaires et porteurs de bâtiments scolaires de l'Enseignement catholique.

**Nous contacter :**

[philippe.porcedo@labanquepostale.fr](mailto:philippe.porcedo@labanquepostale.fr)

ou [eric.congard@poste-immo.fr](mailto:eric.congard@poste-immo.fr)

**Pour en savoir plus sur La Banque**

**Postale :** [www.labanquepostale.fr/associations-gestionnaires.html](http://www.labanquepostale.fr/associations-gestionnaires.html)

*Philippe Porcedo,  
responsable Marché des associations*



### Présentation de Poste Immo

**F**iliale du groupe La Poste, Poste Immo est un prestataire à la fois conseil et opérationnel, présent sur toute la chaîne de valeur de l'immobilier. Nous proposons aux Ogec un large panel de services couvrant toutes les préoccupations immobilières et adaptées aux besoins des utilisateurs. Notre objectif est de les accompagner dans le déploiement des projets de travaux immobiliers et dans la réduction de leurs coûts.

Parce que l'immobilier est un sujet complexe et coûteux de plus en plus présent dans la gestion de leurs organisations, Poste Immo aide et conseille ses clients à transformer cette contrainte en performance réussie. Ceux-ci sont en effet souvent démunis face à des exigences lourdes du cadre réglementaire, à une charge importante dans leur budget, à des équipes pas toujours structurées pour porter les projets, etc. À ce titre, Poste Immo connaît parfaitement les contraintes et les enjeux immobiliers d'aujourd'hui et bénéficie d'une expérience de plus de dix ans qu'elle met au service de ses clients, grâce

à la gestion de l'un des plus grands parcs immobiliers français, exceptionnel par sa diversité (actifs tertiaires, industriels et commerciaux, en zone rurale, urbaine ou protégée), et au déploiement de plus de 3 000 opérations de travaux par an.

Poste Immo propose des solutions globales de gestion de leur immobilier pour accompagner les Ogec, depuis le conseil jusqu'au déploiement opérationnel des projets. Notre expertise d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans de nombreux domaines tels que la définition des programmes, l'accompagnement dans le choix des prestataires nécessaires aux projets, les études de faisabilité, les travaux d'entretien, les audits techniques, la programmation pluriannuelle, le management des consommations énergétiques, etc. et une proximité inédite grâce à notre réseau d'implantations sur tout le territoire garantissent la réussite de vos projets.

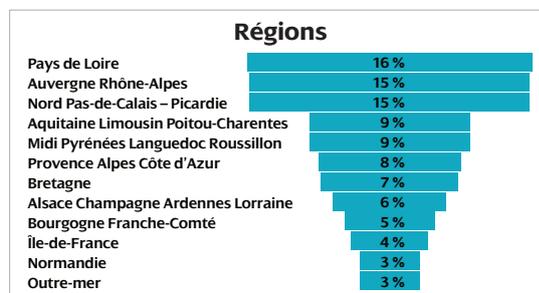
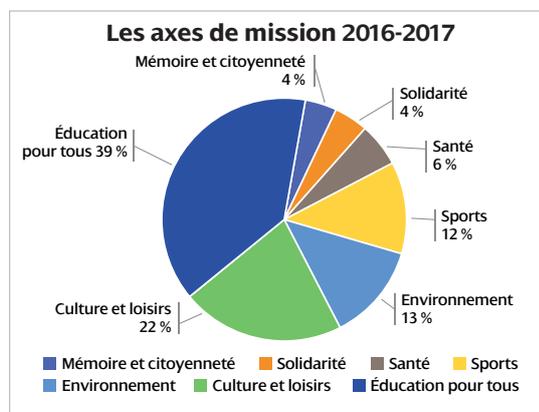
*Éric Congard,  
directeur Développement commercial*  **POSTE IMMO**

1. La Banque Postale est partenaire institutionnel de la Fnogec.

## Une page se ferme sur la campagne 2016-2017...

*La plupart des missions de Service civique s'achèveront entre le 31 mai et le 30 juin 2017. C'est le moment de revenir sur les événements et les temps forts de cette année scolaire.*

**310** missions ont été accomplies, ce qui porte à 1 000 le nombre de volontaires accueillis dans l'Enseignement catholique depuis 2011. 31 missions se sont achevées avant terme : dans la majorité des cas, les volontaires ont démissionné pour accéder à un emploi. Les jeunes volontaires ont été accueillis sur tout le territoire français, y compris dans les régions d'outre-mer.



### ■ Formation Service civique et citoyenneté

Les formations, dont l'objectif est de sensibiliser les volontaires à la citoyenneté, portaient sur le sujet de l'engagement citoyen, thème décliné en trois volets :

- La Presse, se tenir informé(e), être bien informé(e) ;
- L'engagement de bénévolat ;
- L'accueil des migrants.

En janvier et février, deux sessions avaient lieu à Paris dans les locaux de l'Enseignement catholique où volontaires et tuteurs étaient rassemblés. Les volontaires ont été invités à réfléchir et à débattre sur les sujets retenus. Les tuteurs quant à eux ont

bénéficié de conseils et d'outils pour mener à bien leur rôle d'accompagnement du volontaire.

En février, se déroulait une session à Lyon autour des mêmes thématiques.

Quant à la dernière session de mars, elle s'adressait aux volontaires exerçant leur mission en région parisienne.

Ces derniers se sont joints à d'autres volontaires issus de différents mouvements d'Églises comme la Fondation d'Auteuil (apprentis d'Auteuil), l'Arche de France, les Scouts et guides de France ou encore le Secours catholique. Le thème développé était « l'accueil des migrants ».

La formation se déroulait, et pour cause, dans le magnifique musée de l'immigration datant de l'exposition coloniale de 1931.

Les volontaires ont également été formés aux premiers secours. Tous ont été diplômés à la fin de cette journée : nous les en félicitons !

Si vous voulez revivre les moments forts de ces journées de formation, nous vous invitons à visionner notre film sur le [site de la Fnogec](#)<sup>1</sup> ou sur notre chaîne [YouTube](#)<sup>2</sup>.

### ■ Journées Nationales

Vous pouvez également retrouver la prise de parole de la Fnogec lors des Journées Nationales qui ont eu lieu les 17, 18 et 19 mars 2017 pendant lesquelles Catherine Dalichoux et Armelle Baril sont revenues sur la [success story du Service civique](#)<sup>3</sup>.

### ■ Forum des Initiatives solidaires

Le 28 mars, la Fnogec assurait une présence au Forum des initiatives solidaires organisé par le Secrétariat général de l'Enseignement catholique



Musée de l'histoire de l'immigration, Paris XIII<sup>e</sup>, palais de la Porte Dorée.

1. [www.fnogec.org/service-civique/formations](http://www.fnogec.org/service-civique/formations)

2. [www.youtube.com/user/FNOGEC](https://www.youtube.com/user/FNOGEC)

3. [www.youtube.com/watch?v=vKA8VBjbIBA](https://www.youtube.com/watch?v=vKA8VBjbIBA)



Première photo et de gauche à droite : la volontaire Hortense Gardey de Soos, Catherine Dalichoux (Sgéc) et Armelle Baril (Fnogec), seconde photo : Catherine Dalichoux (Sgéc) avec des jeunes prêts à faire le grand saut !

à la Grande Crypte de Paris (XVI<sup>e</sup>). La Fnogec, qui porte l'agrément du Service civique, permet aux établissements scolaires d'accueillir ces jeunes volontaires qui pourront réaliser une mission d'intérêt général entre 6 et 12 mois.

En cela, la Fnogec contribue à la mise en place d'actions d'intérêt général via sept axes d'interventions reconnus prioritaires pour la nation. La mixité sociale est également un des objectifs du Service civique. Sur le stand, trois volontaires se sont relayés pour venir témoigner de leur expérience.

### ■ La fin des missions

Les missions 2016-2017 prendront fin au cours des mois de mai et de juin. C'est lors d'un dernier entretien que tuteurs et volontaires échangeront afin de permettre aux volontaires de

prendre du recul sur cette étape d'apprentissage de la citoyenneté et du développement personnel, étape pendant laquelle ils auront découvert et acquis de nouvelles compétences et connaissances. Un bilan nominatif attestant de ces acquis sera alors établi puis remis aux volontaires qui pourront s'en prévaloir dans la suite de leur parcours de formation et d'insertion professionnelle. Cet échange permettra également d'évoquer une dernière fois le projet d'avenir des volontaires. Le tuteur s'engagera quant à lui à suivre le volontaire dans les mois qui suivent et à lui apporter son soutien.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur les démarches à accomplir pour organiser la fin de mission d'un volontaire, vous pouvez consulter l'espace dédié sur le site de la [Fnogec](http://Fnogec.org)<sup>1</sup>.

*Armelle Baril, coordinatrice Service civique de la Fnogec*

## Témoignage

**Armelle Baril, coordinatrice Service civique de la Fnogec, a interviewé Hortense Gardey de Soos, volontaire au sein de l'école La Bruyère – Sainte-Isabelle à Paris, sur sa mission (une mission engagée sur six mois depuis octobre 2017 et orientée sur l'axe environnement).**

**Armelle Baril :** *Tu as fait cinq ans d'études de droit après ton Bac, tu as choisi d'exercer une mission de Service civique dans l'environnement, qu'est ce qui t'a intéressé et motivé pour faire une mission de Service civique et pour l'exercer dans l'axe environnement ?*

**Hortense :** *Après cinq ans d'études de droit, une année passée en tant que juriste dans un cabinet notarial parisien et une année sabbatique « de réflexion », j'ai réalisé que les domaines de l'environnement et du jardinage m'attiraient beaucoup. N'ayant aucun diplôme dans*



© Hortense Gardey de Soos

*ce domaine et souhaitant tout de même en apprendre plus sur le sujet de l'environnement, tout en me rendant utile, j'ai pensé au Service civique car des ami(e)s avaient déjà « testé et approuvé » ce dispositif.*

1. [www.fnogec.org/service-civique/la-fin-de-mission-que-faire](http://www.fnogec.org/service-civique/la-fin-de-mission-que-faire)

**A. B. :** *De quelle façon s'est déroulé ton recrutement ?*

**H. :** Je me suis inscrite sur le site [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr) puis j'ai postulé à des offres contenant les mots-clés « environnement ». Je trouve que le fait de sensibiliser les plus jeunes au développement durable est primordial dans la société actuelle, c'est pourquoi j'ai également recherché le mot-clé « éducation » (j'ai mon Bafa depuis 2009, ce qui était un plus). Après trois rendez-vous très positifs pour différentes missions, j'ai choisi l'établissement où je suis actuellement volontaire car les deux entretiens avec le directeur de l'école élémentaire s'étaient très bien passés et que nous étions tout à fait d'accord sur le contenu et les objectifs de la mission.

**A. B. :** *Quelle est ta mission ? Peux-tu la décrire ?*

**H. :** Je me suis appuyée sur le « Manuel d'accompagnement pour devenir une éco-école », délivré à l'établissement peu avant mon arrivée, pour me fixer des axes de progression pendant les six mois de ma mission sur les thèmes suivants : alimentation, biodiversité, déchets, eau, etc.

Concrètement, les actions effectuées sont les suivantes :

- sensibilisation en primaire et maternelle sur le **gaspillage** ;
- interventions en classe sur le **tri des déchets** et l'utilisation d'une table de tri ;
- **installation d'une table de tri** à la cantine des élèves de primaire ;
- **pesée des déchets** organiques jetés par jour, avec affichage chaque semaine des résultats obtenus ;
- mise en place d'une **collaboration** avec une entreprise de compost pour récupérer les déchets organiques, les transformer et les redistribuer à des sites agricoles de la région ;
- **recyclage des bouchons** qui sont récupérés pour fabriquer du matériel handisport ;
- tri fait grâce aux **poubelles jaunes** dans chaque classe ;
- **installation de petites serres** dans les classes, distribution de graines ;
- aménagement d'un deuxième **potager**, côté primaire, afin que les élèves puissent planter et suivre l'évolution des plantes ;
- **affichage** visant à sensibiliser sur le gaspillage (d'eau et de nourriture), le recyclage, l'équilibre alimentaire, le tri des déchets, etc. ;

- mise en place à la bibliothèque de **temps de lecture « nature »** de livres en lien avec le développement durable, suivis de temps d'échange avec les enfants ;

- **sensibilisation à la nature** par des petites activités avec les enfants : plantations, visite d'apiculteurs (des ruches sont installées sur le toit depuis environ trois ans) ;

- **rédaction d'un cours de botanique** simplifié pour l'ensemble du personnel de l'établissement ;

- mise à disposition de **jeux de société** liés au développement durable et à la solidarité internationale ;

- sensibilisation sur le **lombricomposteur** et le **composteur** dont nous disposons à l'école.

**A. B. :** *Quels enseignements tires-tu de cette mission ?*

**H. :** Cette mission a confirmé ma volonté ainsi que ma capacité à m'orienter professionnellement dans le domaine de l'environnement, et plus précisément vers la création et l'entretien de jardins/terrasses dans les villes. En parallèle du Service civique, et parce que cette situation de volontariat m'a beaucoup encouragée à prendre des initiatives, j'ai commencé à me former et j'ai créé mon entreprise. Le fait d'apporter sa motivation, sa personnalité et ses connaissances pour participer à l'évolution d'une structure est très épanouissant et motivant.

**A. B. :** *Comment cette mission va-t-elle te servir pour ton avenir ?*

**H. :** Je pourrai valoriser ces six mois de mission et les actions que j'ai effectuées au terme de mon Service civique. De plus, certains des interlocuteurs que j'ai contactés dans le cadre de ma mission pourront toujours m'apporter leurs conseils et leurs connaissances, même après la fin de mon contrat. Je ne peux que conseiller à ceux qui hésitent encore de tenter l'expérience du Service civique.

Ce témoignage met en évidence une des caractéristiques importantes du Service civique : les critères de sélection des volontaires ne doivent pas reposer sur le niveau de formation. La motivation du candidat doit être le critère principal. Merci à Hortense pour ce témoignage.

**Si vous souhaitez la contacter pour en savoir plus :**

[hortense.gdsr@gmail.com](mailto:hortense.gdsr@gmail.com)

Tél. : 06 13 60 43 86

## ...Une nouvelle page s'ouvre sur la campagne 2017-2018!

La campagne 2017-2018 a été lancée le 10 avril 2017. 815 projets de missions ont été déposés et examinés par La Fnogec, le Sgec, le Cneap, l'Ugse et Renasup lors des commissions de validation.

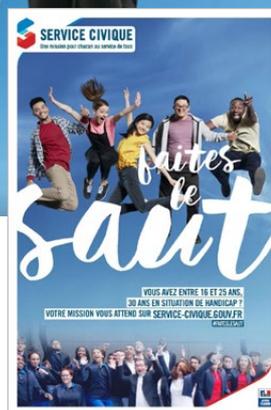


© Jennifer Sampier/Fnogec

Lors de cette campagne, 300 volontaires pourront exercer dès la rentrée une mission auprès d'élèves des établissements de l'Enseignement catholique. Voir les étapes de la campagne ci-dessous.

Pour faciliter vos démarches, comprendre le dispositif et remonter vos expériences, Armelle Baril, coordinatrice Service civique de la Fnogec, se tient à votre disposition. Elle répondra à toutes vos questions et vous accompagnera tout au long de cette nouvelle campagne.

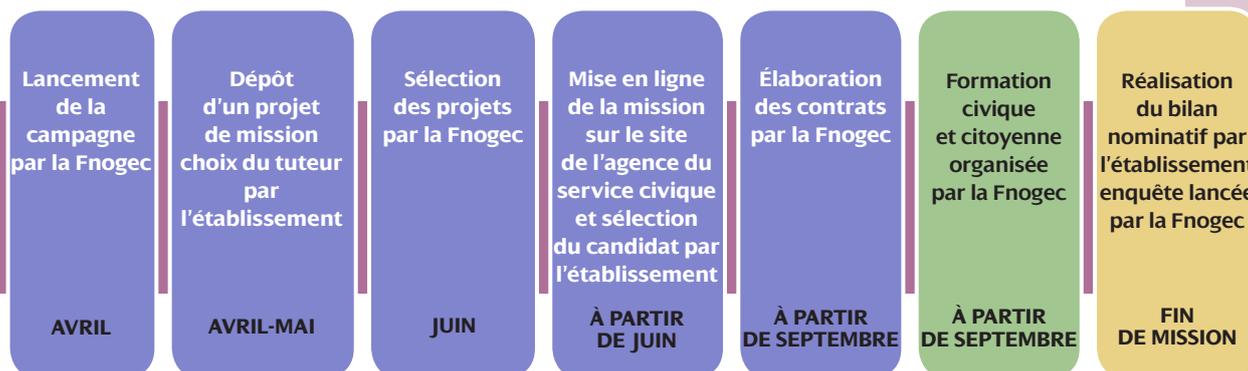
N'hésitez pas à la contacter à l'adresse suivante: [service-civique@fnogec.org](mailto:service-civique@fnogec.org)



Le 5 mai 2017, Stéphanie Gallet de RCF (Radios chrétiennes francophones), recevait Aurélia de Saint Exupéry, secrétaire générale de la Fnogec, qui s'est exprimée sur le Service civique au sein de l'Enseignement catholique, et tout particulièrement sur l'ouverture de la nouvelle campagne. Pour écouter son intervention: <https://rcf.fr/vie-quotidienne/service-civique-dans-lenseignement-catholique>

Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée et en attendant nous vous souhaitons un bel été!

*Armelle Baril,*  
coordinatrice Service civique de la Fnogec



Les étapes de la campagne 2017-2018

# TABLEAU DE BORD

## ■ CHIFFRES UTILES

SMIC horaire brut au 1<sup>er</sup> janvier 2017: 9,76 €

SMIC mensuel brut pour 151,67h: 1 480,27 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Salaires minimum de branche mensuel brut au 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour 151,67h = 1 511,02 €

Salaires minimum de branche horaire brut au 1<sup>er</sup> septembre 2015: 9,96 €

Plafond mensuel de la Sécurité sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2017: 3 269 €

Valeur du point de la fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet 2016: 56,23 €

Valeur du point de la CC SEP au 1<sup>er</sup> septembre 2015: 17,27 €

Valeur du point CC CFA-CFC au 1<sup>er</sup> septembre 2015: 74,31 €

## ■ Codes IDCC (Intitulé de la convention collective/statut)

0390 professeurs de l'enseignement secondaire libre

1334 psychologues de l'enseignement privé

1446 enseignants HC du technique et chefs de travaux

1545 enseignants primaire catholique

2152 CFA CFC

2408 CC SEP 2015

9999 (sans CC) statuts des chefs d'établissements

## ■ AGENDA 2017

8 & 9 juin : Journées des permanents

16 juin : CA Fnogec

20 juin : Commission sociale

27 & 28 juin : CPN EEP Prévoyance

29 juin : CPNEFP

4 juillet : Commission EEP Santé

5 juillet : CPN SEP

10 juillet : Commission du titre de coordinateur opérationnel

8 septembre : Bureau Fnogec

29 septembre : CA Fnogec

30 septembre : Journée des présidents

*Si vous souhaitez partager avec nos lecteurs une prière, un texte ou une méditation, n'hésitez pas à nous envoyer vos propositions par mail pour que nous les intégrions dans les prochains numéros de l'Arc boutant.*

Pour nous écrire :

[m-demontalivet@fnogec.org](mailto:m-demontalivet@fnogec.org)

## Prière d'action de grâce de fin d'année

Une année se termine, temps des bilans, des évaluations, des rires, parfois des larmes, des doutes sur nos capacités. Quelques regrets... et puis de nouveaux projets...

Seigneur, laissant nos demandes, nos supplications ou nos remords, nous avons choisi ensemble de t'offrir aujourd'hui un bouquet de « mercis ».

Avons-nous suivi le chemin que tu avais montré ? Combien de fois nous en sommes-nous éloignés ? Qu'importe, tu restais là et tu croyais en nous. Merci, merci Seigneur !

Avons-nous suffisamment été attentifs aux autres, ou pris beaucoup plus de temps à nous écouter ? Pourtant tu restais là et tu croyais en nous. Merci, merci Seigneur !

Avons-nous bien œuvré au service pour lequel nous avons été choisis ? Avons-nous partagé sans regret nos talents et nos dons ? Toi seul le sais vraiment, Seigneur, mais nous savons que sans toi, rien n'aurait été possible.

Alors, pour les petites choses que nous avons mises en route, pour les paroles d'espérance ou le sourire échangé, parce que tu es toujours là et que tu continues de compter sur nous. Merci, merci Seigneur.

*Croire*

**L'arc boutant**

Fondé en 1952 – Directeur de la publication : Michel Quesnot – Chargée de la publication : Marine de Montalivet – Secrétariat de rédaction et mise en page : Cécile Martin  
BSE Île-de-France-Centre – Imprimerie : Jouve – N° CP : 1119 G 85707 – Abonnement : 23,50 euros les dix numéros – FNOGEC/ARC BOUTANT – 277, rue Saint-Jacques – 75240 Paris Cedex 05  
Tél. 01 53 73 74 40 – E-mail : [contact@fnogec.org](mailto:contact@fnogec.org) – Site Internet : [www.fnogec.org](http://www.fnogec.org)

## Abonnement à l'Arc boutant

**La Fnogec prend le virage de la transition numérique : fini le papier et l'envoi d'un chèque par voie postale, place au clic !**

Votre abonnement s'effectuera dorénavant en ligne. Merci de vous connecter au formulaire d'abonnement et de bien vouloir remplir les champs requis. Le règlement de votre abonnement annuel s'effectuera directement en ligne : <https://form.jotforme.com/71284553571358>

### Rappels :

- l'abonnement est annuel et comprend 10 numéros mensuels (de septembre à juin)
- l'abonnement comprend une version papier et une version numérique
- tarif pour l'année scolaire 2017-2018 : 23,50 € TTC
- TVA : 2,10 %